



Commune de
PERROY

Commission Gestion-Finances

Perroy, le 26.05.2026

Rapport de la commission de Gestion – Finances – Préavis 04/2026 « Rapport de la Municipalité sur sa gestion et sur les comptes 2025 »

Préambule :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de Gestion-Finances représentée par Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Julien Gaillard, Claude Jenni, Fabrice Streven, Christophe Jaccoud et Charly Muller s'est réunie les 4, 11, 18 et 26 mai afin d'étudier le préavis 04/2026.

Nous avons rencontré la Municipalité, accompagnée de la boursière, le 18 mai dernier et ils ont répondu avec compétence et transparence à nos questions. Nous les en remercions vivement.

La société fiduciaire Fidinter SA a rendu son rapport d'examen succinct à l'attention du Conseil communal et elle n'a relevé aucun élément qui laisserait penser que les comptes ne sont pas conformes aux attentes légales.

La commission a également effectué un contrôle de différentes pièces comptables. Nous n'avons pas de remarque particulière.

Nous tenons à remercier la Municipalité et la boursière pour l'important travail réalisé pour la mise à disposition du premier exemplaire des comptes sous le format MCH2. Le préavis comprend un niveau de détails et des documents complémentaires très appréciables pour l'analyse de la situation financière de la Commune.

En complément du présent préavis, nous pouvons relever les quelques points ci-dessous :

Examen des comptes

1043.01 Régularisation - cohésion sociale

On constate une baisse significative de ce poste au bilan. La commune attendait un montant conséquent en 2024, ce qui limitait également les liquidités. La situation s'est rétablie sur 2025. Les

montants sur 2024 étaient potentiellement encore impactés par la dénonciation spontanée d'un contribuable fortuné en 2020.

1400 Terrain PA

La parcelle 164 est désormais comptabilisée dans le patrimoine administratif, suite à la décision du Conseil communal (préavis 12/2024). Nous pouvons rappeler que ce poste est surévalué en regard de la valeur vénale actuelle de celle-ci.

21990 ENJEU Scolaire et bibliothèque

Nous constatons une stabilisation depuis quelques années des charges en lien avec ENJEU et l'accueil de jour, car les budgets sont tenus et les investissements maîtrisés. Comme mentionné dans le préavis, ce poste représente une part importante de notre budget, près de 15%.

34291.4479.00 Autres revenus, biens-fonds PA

Ce poste correspond aux recettes de locations de cantines, tables, etc à des tiers.

62900 Transports publics régionaux

Il est rassurant de voir que le poste est inférieur au budget, mais il reste en augmentation par rapport à l'année dernière. Pour rappel, ce poste correspond à la participation de Perroy aux transports publics régionaux. La Commune n'a pas de maîtrise sur ce poste, montants communiqués par la DGMR.

720 Traitements des eaux usées

Sur l'exercice 2025, on peut noter :

- Epuration STEP > Prélèvements sur financements spéciaux de CHF 35'977.65 (manco)
- Collecteurs eaux usées > Attributions aux financements spéciaux de CHF 31'847.13 (surplus)
- Collecteurs eaux claires > Attributions aux financements spéciaux de CHF 48'762.87 (surplus)

Depuis plusieurs années, nous observons une tendance haussière des tarifs sur les différents comptes de cette rubrique. En 2025, toutefois, seule la taxe annuelle d'épuration a connu une augmentation.

Au passif, le poste 2900.01 Financement spécial – épuration dispose d'un solde de CHF450'773.71, ce qui semble correct en regard d'éventuels travaux à réaliser pour l'entretien du réseau. La marge de manœuvre reste tout de même limitée, pour preuve les commentaires dans le présent préavis (en lien avec la validation par le Conseil communal du préavis 14/2025).

A terme, il faudra aussi s'attendre à d'importants investissements pour la mise à jour et mise aux normes du réseau et de la STEP.

79070.3612.01 DISREN

Comme mentionné dans le préavis, le montant sollicité par Région Nyon a été bien inférieur au budget, ce qui impacte positivement notre résultat d'exercice.

91000.4000.00 Impôts sur le revenu – personnes physiques

Ce poste est supérieur au budget, qui paraissait pourtant ambitieux au vu des derniers exercices. L'augmentation de 2 points d'impôts, validée par le Conseil communal en 2024, a certainement eu un impact positif. Toutefois, il devrait être plus limité, car le point d'impôt s'établit à env. CHF 100'000.00. Il est malheureusement difficile de savoir si cette augmentation sera durable.

Lecture globale des comptes 2025 :

L'exercice 2025 boucle avec un excédent de revenus de CHF 31'531.00 contre un déficit budgété à CHF 633'236.00.

Les écarts significatifs par rapport au budget se trouvent principalement dans :

- Poste Impôts avec un différentiel positif d'env. CHF 200'000.00
- Poste Scolaire avec un différentiel positif d'env. CHF 150'000.00
- Facture DISREN inférieure d'env. CHF 90'000.00
- Divers charges/travaux d'entretien non réalisés ou reportés

La marge d'autofinancement s'élève à env. CHF 480'000.—, par rapport une marge négative projetée à CHF 182'000 selon le budget.

L'endettement de la Commune a légèrement baissé à CHF 11'309'120.00 à fin 2025 (contre CHF 11'466'288.00 en 2024). Cela représente un amortissement de 1.37% de nos dettes. Ce pourcentage semble faible, sachant qu'aucun nouveau financement n'a été ouvert sur 2025. Nous encourageons la Municipalité à être vigilante sur la politique d'amortissement des emprunts. Ceux-ci sont principalement voire uniquement affectés au patrimoine administratif, ce qui nécessiterait un amortissement sur 30 ans. L'amortissement actuel représenterait un remboursement sur plus de 70 ans.

La marge d'autofinancement 2025 permettrait un remboursement de nos dettes en un peu moins de 25 ans, ce qui est dans la norme souhaitée par le Canton. Cela reste toutefois tendu, car elle a beaucoup fluctué ces dernières années. De plus, nos emprunts vont augmenter en 2026 avec les travaux du restaurant de la plage.

L'endettement brut par habitant reste aux alentours de CHF 7'000.00 par habitant. Il a oscillé ses dernières années entre CHF 6'000.00 et CHF 8'000.00 par habitant.

Notre base de capital propre s'établit à env. CHF 2'700'000.00, ce qui est correct en regard d'un total du bilan d'un peu plus de CHF 14'000'000.00. Il faut toutefois pondérer cet élément par la surévaluation de la parcelle 164 à l'actif. A l'inverse, plusieurs actifs sont sous-évalués (immeubles de la Poste, par exemple).

En page 75 du préavis, nous constatons plusieurs ratios qui ne sont pas en ligne avec les seuils recommandés par le Canton. Il faut pondérer le ratio du taux d'endettement net, qui est impacté par le passage de la parcelle 164 dans le patrimoine administratif. Pour les autres, il s'agit d'indicateurs importants à prendre en compte par la Municipalité.

Rapport sur la gestion communale :

Nous sommes ravis de (re)voir une Municipalité au complet et nous lui réitérons nos remerciements pour son engagement durant cette période mouvementée.

Nous n'avons aucun autre élément significatif à relever.

Pour terminer, la Cofigest renouvelle ses sincères remerciements à la boursière et la Municipalité pour la qualité du préavis, ainsi que le passage au format MCH2.

Conclusion

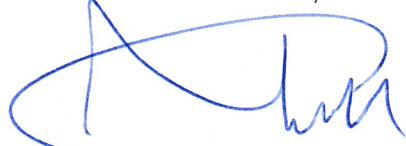
Au vu de ce qui précède :

La Commission de Gestion-Finances, composée des membres cités en début de rapport, propose au Conseil d'accepter le préavis 04-2026, Comptes et Gestion 2025 tel que présenté.



Mireille Gaillard, Présidente

Pour la commission,



Charly Muller, Rapporteur